

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### RÉALITÉS

Société anonyme au capital de 16.927.999,79 €  
Siège Social : 103 route de Vannes – Immeuble LE CAIRN  
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex  
451 251 623 R.C.S. NANTES

#### Avis de réunion

Les actionnaires de la société REALITES sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Générale Mixte, le 05 mai 2017 à 9h au siège social situé 103 Route de Vannes 44800 SAINT HERBLAIN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration (incluant le rapport de gestion du groupe) ;
- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale statuant en matière ordinaire et extraordinaire ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à donner au Directeur Général et aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Nomination de deux administrateurs complémentaires ;
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- Distribution aux associés d'un montant, de 1.036.937,20 euros, prélevé sur le compte « autres réserves ».

##### A titre extraordinaire :

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale statuant en matière extraordinaire ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public ;
- Autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées ;
- Limitation globale des autorisations ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires selon le cas ;

##### A titre ordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la Société de ses propres actions conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce ;

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### RÉALITÉS

Société anonyme au capital de 16 .927 999,79 €  
Siège social : 103 route de Vannes – Immeuble LE CAIRN  
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex  
451 251 623 R.C.S. NANTES

**Avis modificatif à l'avis de réunion paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* le 21 avril 2017, bulletin n°48 – affaire  
1701202**

L'Assemblée Générale Mixte convoquée au siège social de la Société à SAINT-HERBLAIN (44) se tiendra le **30 mai 2017 à 9h** et non pas le 26 mai 2017 comme publié dans l'avis de réunion n°1701202 paru le 21 avril dans le bulletin n°48.

L'ordre du jour et le texte des résolutions présentés dans l'avis de réunion paru le 31 mars 2017 restent inchangés.

**1701758**

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### RÉALITÉS

Société anonyme au capital de 16 927 999,79 €  
Siège Social : 103, route de Vannes – Immeuble LE CAIRN  
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex  
451 251 623 R.C.S. NANTES

***AVIS MODIFICATIF A L'AVIS DE REUNION PARU  
AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES LE 31 MARS 2017, BULLETIN N°39 – AFFAIRE 1700844***

L'Assemblée Générale Mixte convoquée au siège social de la Société à SAINT-HERBLAIN (44) se tiendra le **26 mai 2017 à 9h** et non pas le 05 mai 2017 comme publié dans l'avis de réunion n°1700844 paru le 31 mars dans le bulletin n°39.

L'ordre du jour et le texte des résolutions présentés dans l'avis de réunion parue le 31 mars 2017 restent inchangés.

**1701202**

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### RÉALITÉS

Société anonyme au capital de 16 927 999,79 €  
Siège social : 103, route de Vannes – Immeuble LE CAIRN  
CS 10333 – 44803 SAINT HERBLAIN Cedex  
451 251 623 R.C.S. NANTES

### AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la société REALITES sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Générale Mixte, le 30 mai 2017 à 9h00 au siège social situé 103 Route de Vannes 44800 SAINT HERBLAIN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration (incluant le rapport de gestion du groupe) ;
- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale statuant en matière ordinaire et extraordinaire ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à donner au Directeur Général et aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Nomination de deux administrateurs complémentaires ;
- Nomination d'un co-Commissaire aux comptes titulaire et d'un co-Commissaire aux comptes suppléant
- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- Distribution aux associés d'un montant, de 1 036 937,20 euros, prélevé sur le compte « autres réserves »

#### A titre extraordinaire :

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale statuant en matière extraordinaire ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence conférée lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public ;
- Autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de société liées ;
- Limitation globale des autorisations ;